

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D51

Séance du 28 mai 2009 - Convocation du 22 mai 2009

Compte rendu affiché le 5 juin 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	22

Objet : Convention Communauté Urbaine : logements locatifs

Dans le cadre de l'un de ses programmes d'intérêt général, la Communauté Urbaine de Lyon a demandé à la commune de s'associer à elle sur un projet de réhabilitation de logements locatifs en centre-ville, rue Curie.

Il s'agit d'une opération privée qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré par la commune permettant la restauration d'un bâtiment existant comportant 8 logements.

Le Grand Lyon propose à la commune la signature d'une convention qui engage les deux partenaires au financement (modéré au regard de l'importance de l'opération) de 16 000 € chacun pour ce qui concerne la partie restauration du projet. Concrètement, le Grand Lyon et la commune contribuent chacun, à part égale, au financement de 4 logements. Au-delà de cet apport financier, l'implication de personnes publiques permet au projet de s'inscrire dans les conditions d'obtention des aides de l'État, notamment par le biais de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

L'aide ainsi apportée au promoteur est équilibrée par l'obligation qui lui est faite d'établir des loyers conventionnés, donc abordables pour une grande partie de la population.

De ce fait, en plein centre-ville, cette réalisation permettra d'améliorer l'offre d'appartements à loyers raisonnables et répond à une attente forte de la population neuveilloise.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- Oui l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme,
- Vu le projet de convention proposé par la Communauté Urbaine de Lyon,
- Considérant l'intérêt de s'associer à une opération permettant la réalisation de logements locatifs au centre de Neuville,
- **Adopte la convention de partenariat avec le Grand Lyon prévoyant notamment un engagement financier des deux partenaires à hauteur de 16 000 €, qui permet la réhabilitation de 8 logements locatifs (4 pour la commune, 4 pour le Grand Lyon),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire,**
- **Précise que la somme nécessaire est inscrite au budget de la commune.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 mai 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09/07/2009
- Publication ou affichage le 09/07/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 9 juillet 2009

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.